

LE FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL





- **Qu'est-ce que l'immatériel ?**
- **De quelles solutions disposent les entreprises pour financer l'immatériel ?**
- **Comment favoriser le financement de l'immatériel ?**

QU'EST-CE QUE L'IMMATÉRIEL ?

S'il n'existe pas de définition exhaustive et officielle, légale ou comptable du patrimoine immatériel de l'entreprise, on peut néanmoins définir un actif **immatériel** comme « **un élément sans substance physique ayant une valeur positive pour une organisation** »⁽¹⁾.

Pour l'Observatoire de l'Immatériel, le « capital immatériel » représente l'ensemble des actifs d'une organisation qui ne sont ni financiers, ni matériels. **Ils sont souvent exclus du bilan de l'entreprise bien que « créateurs de valeur, distinctifs, compétitifs et pérennes ».**

L'investissement ou la dépense immatériels s'inscrivent généralement dans un **projet de développement** pour les entreprises. L'innovation est souvent associée à l'immatériel, mais l'immatériel dans une entreprise est bien plus large.

Différentes catégories d'éléments immatériels peuvent être identifiées. Elles sont d'ordre :

- **juridique** : la propriété intellectuelle (brevets, licences), le droit au bail...
- **commercial** : la marque, les campagnes publicitaires, les fichiers clients...
- **organisationnel** : le recrutement, la formation, les applications informatiques...
- **technique** : l'innovation (R&D), la digitalisation des entreprises...
- **humain** : les compétences et expertises, les hommes et femmes clés...

Selon les experts-comptables, les actifs immatériels représentent :

60% DE LA VALEUR DES SOCIÉTÉS « TRADITIONNELLES »

ET
80% DES SOCIÉTÉS NUMÉRIQUES



(1) Définition donnée par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC)

COMMENT LES ENTREPRISES FINANCENT-ELLES L'IMMATÉRIEL ?

Les entreprises choisissent en priorité de financer leurs dépenses immatérielles par **l'autofinancement**. Dans certains cas, notamment pour les investissements les plus importants, elles ont recours au **capital-investissement**. Elles peuvent également passer par du financement bancaire ou par le marché.

L'autofinancement

Il désigne le financement des projets de l'entreprise par **l'ensemble des ressources restant à une entreprise à la fin d'un exercice budgétaire** : sa trésorerie issue du produit de ses plus-values, son épargne, ses capitaux propres, ses réserves et son amortissement comptable, et ce, sans faire appel à des ressources extérieures.

Le capital-investissement

Il s'agit d'une activité financière par laquelle des professionnels de l'investissement prennent des

participations majoritaires ou minoritaires dans le capital de petites et moyennes entreprises généralement non cotées.

Cette prise de participation permet aux PME de financer leur démarrage, leur croissance, leur transmission, parfois leur redressement et leur survie. Dans le cadre de financement de projets importants qui comprennent une part d'immatériel - notamment dans le but d'un changement d'échelle de l'entreprise, d'un développement rapide - l'entreprise peut recourir à un apport en fonds propres de nouveaux investisseurs intéressés par le projet d'entreprise et sa rentabilité future.

L'offre bancaire

Les banques financent toutes, dans une certaine mesure, les investissements immatériels. L'offre ne se limite pas au crédit, les banques pouvant accompagner les entreprises en proposant une gamme de services adaptée à leurs besoins.

QUELLES SONT LES CONTRAINTES POSÉES PAR LE FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL ?

Un projet d'investissement immatériel ou de transformation numérique comporte des spécificités que les banques doivent prendre en compte et qui ne seront pas sans impact sur les modalités de financement.

Une approche spécifique pour le financement de l'immatériel

L'analyse crédit et les différentes notations et cotations établies par les banques, la Banque de France, les assureurs-crédits et les autres acteurs du financement s'appuient aujourd'hui de manière privilégiée sur l'information comptable et financière de l'entreprise et **sur des projections de « cash flows »⁽¹⁾ pour pouvoir apprécier ou valoriser l'investissement immatériel.** Or, les investissements immatériels ne sont pas aujourd'hui, en comptabilité, une catégorie d'actifs identifiée comme telle. Il s'agit le plus souvent de dépenses, donc comptablement de charges.

Ceci constitue pour les banques une difficulté supplémentaire pour l'appréciation du financement de l'immatériel.

Les caractéristiques du financement de l'immatériel conduisent **les banques à une analyse multiforme transformant par là même le métier de conseiller.**



Cette analyse prend en compte **l'appréciation des compétences de l'entrepreneur, son projet et sa capacité à l'expliquer et à partager sa vision.** Sont nécessaires également la production et l'explication d'états financiers approfondis ainsi que la projection de la rentabilité du projet et de la solvabilité de l'entreprise pendant la durée de remboursement.

(1) Voir glossaire, page 12

Bien évidemment, **l'investissement immatériel doit se traduire par l'amélioration de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise.**

Dans le cas d'investissements immatériels, **la garantie de la banque ne peut en principe pas être liée à l'objet immatériel financé.**

Quand l'objet du financement est immatériel, l'investissement financé ne peut généralement pas être nanti⁽¹⁾, hypothéqué⁽¹⁾ ou gagé alors qu'il doit permettre à l'entreprise de générer des profits et d'assurer sa pérennité.

Cette absence de contrepartie rend ce financement plus risqué et va nécessiter la mobilisation de fonds propres bancaires plus importants. C'est pourquoi la banque va le plus souvent possible rechercher des **garanties externes** (Bpifrance, Siagi, Socama⁽¹⁾, Fonds Européen d'Investissement...).

L'impact de la réglementation

Pour développer un univers de financement performant et compétitif, il convient de prendre en compte, aux niveaux français et européen, les lourdeurs réglementaires et fiscales qui pèsent sur l'investissement et le financement de l'activité productive et ralentissent le développement du financement, notamment de l'innovation.

Sur le plan prudentiel, **les règles de Bâle III**⁽²⁾, qui imposent de nouvelles exigences de fonds propres, peuvent réduire à terme la capacité des banques à financer les entreprises. Par ailleurs, sur le plan comptable, **l'entrée en vigueur des nouvelles normes dites IFRS9** pourrait, elle aussi, contraindre les financements notamment vis-à-vis des contreparties plus fragiles.

Confrontées à des exigences de fonds propres plus élevées et à une moindre reconnaissance des garanties bancaires, les banques pourraient être amenées à augmenter le coût du crédit ou à limiter les volumes de prêt. Il s'agit là d'un paradoxe important alors que les banques sont appelées à jouer un rôle croissant et central dans le financement de l'innovation.

Dans ce contexte, **c'est donc tout le cadre réglementaire qui devra être revu, pour accompagner efficacement le grand mouvement d'innovation des entreprises,** aussi bien dans les phases d'amorçage que de développement ou d'exportation.

Par ailleurs, il est essentiel de mettre en oeuvre un **traitement prudentiel des logiciels** dans les banques moins pénalisant (cf « Nos enjeux », page 11).



(1) Voir glossaire, page 12

(2) cf Memo Les accords de Bâle et leurs conséquences sur l'économie

LES BANQUES ET LE FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL

Les banques accompagnent les entreprises de différentes manières : crédit, investissements en fonds propres, incubateurs, mise en relation entre PME/ETI et start-up, coopération avec des réseaux d'accompagnement et des filières spécialisées.

Un accompagnement des entrepreneurs

Les banques proposent des solutions d'accompagnement des entreprises dans la conduite des projets immatériels et d'innovation :

- mise en place de **structures dédiées** constituées d'ingénieurs-conseils, d'experts et de partenaires issus des écosystèmes d'innovation,
- **formation et sensibilisation des chargés de clientèle** aux problématiques de l'immatériel et aux besoins de financement spécifique pour les crédits liés à l'innovation,

- **plateformes de financement participatif** (crowdlending et crowdequity) de certaines banques afin de compléter leur offre.

628,8 

MILLIONS D'EUROS
DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS
EN FRANCE EN 2016

Source : Baromètre du Crowdfunding 2016

Des solutions de crédit bancaire

Les banques financent les projets par :

- **le crédit classique** avec des garanties adaptées proposées par des établissements spécialisés tels que Bpifrance, SIAGI, Socama, FEI ...
- **le crédit dédié** spécifiquement à l'investissement dans l'innovation, proposant des différés d'amortissements adaptés,

- **le préfinancement du CIR (Crédit Impôt Recherche) et du CII (Crédit d'Impôt Innovation)** pour améliorer et accélérer l'impact positif de ces dispositifs publics pour les entreprises,
- **le co-financement** des banques avec Bpifrance (1 pour 1).

386 

MILLIARDS D'EUROS DE CRÉDITS MOBILISÉS EN FAVEUR DE 1,1 MILLION DE TPE/PME EN FRANCE

Source : Banque de France, août 2017

L'investissement en capital

Dans certains cas, un **financement en haut de bilan est également possible** via :

- la participation dans des fonds nationaux ou régionaux,
- le financement de fonds dédiés à l'innovation,
- une prise de participation par des structures bancaires ad hoc d'investissement (moins nombreuses aujourd'hui car la réglementation de Bâle a contraint de nombreuses banques à réduire ou arrêter cette activité).

L'émission obligataire

Grâce à son modèle de banque universelle, la banque peut également proposer d'être un intermédiaire au financement par le marché, c'est-à-dire d'accompagner l'entreprise pour effectuer une **émission obligataire**. Celle-ci permet à une entreprise de disposer d'une nouvelle forme de financement au moyen, non pas d'une augmentation de capital, comme dans le cas d'une émission d'actions, mais par le biais d'un endettement contracté auprès des investisseurs qui percevront en échange une rémunération (coupons) de la même manière que les actionnaires reçoivent des dividendes.

1,8 

MILLIARD D'EUROS DE PLACEMENTS PRIVÉS (MARCHÉ OBLIGATAIRE) EN FAVEUR DES PME/ETI

Source : Observatoire du financement des entreprises par le marché, rapport 2016.

Le modèle français de banque universelle et la proximité des réseaux bancaires, qui entretiennent historiquement une relation de confiance avec leurs clients et leur environnement local, permettent un accompagnement quotidien des entrepreneurs dans leurs projets, en leur proposant le mix de financement le plus approprié.

Les derniers travaux de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE)⁽¹⁾ n'ont d'ailleurs pas fait apparaître de manque de financement.

Néanmoins, l'OFE a formulé des pistes d'amélioration pour favoriser le financement de l'immatériel :

- ▶ un cadre réglementaire et prudentiel plus adapté et incitatif,
- ▶ une réflexion pour mieux traduire dans la comptabilité l'actif et l'investissement immatériels et ainsi mieux valoriser le patrimoine immatériel de l'entreprise,
- ▶ la montée en compétences des chefs d'entreprises pour mieux présenter leurs besoins de financements immatériels et ainsi mieux éclairer la banque dans sa décision,

- ▶ un accompagnement des dirigeants pour les aider à conduire leur transformation numérique,
- ▶ la mise en place d'accélérateurs de PME (à l'instar de ce qui peut exister pour les start-ups) où les banques auraient un rôle à jouer,
- ▶ des éléments d'analyse de risque complémentaires pour apprécier l'investissement immatériel.

Ce qui ressort de ces travaux, c'est surtout le besoin de renforcer l'assistance technique au chef d'entreprise pour l'estimation du coût et de l'impact de ses projets d'investissements immatériels et le fait de l'aiguiller vers les bons « guichets ».

(1) Rapport d'octobre 2017 sur le Financement des entreprises et les nouveaux défis de la transformation numérique

LES DISPOSITIFS PUBLICS POUR FACILITER LE FINANCEMENT DE L'IMMATÉRIEL

Les pouvoirs publics proposent des dispositifs puissants pour soutenir l'innovation et les investissements immatériels sous la forme de :

- **crédits d'impôts** : Crédit Impôt Recherche (CIR), ou Crédit d'Impôt Innovation (CII),
- **subventions** : dispositif fiscal pour les Jeune Entreprise Innovante (JEI),
- **programmes** : Programme Cap'Tronic (12 000 € par projet), Programme TIC & PME (budgets totaux > 30 M€), la Nouvelle France Industrielle,
- **gamme de « prêts de développement » de Bpifrance Financement** en co-financement avec les banques et intervention directe ou indirecte dans le capital-investissement avec Bpifrance Investissement,
- **fonds et subventions accordés par les régions** comme, par exemple, la Région Ile-de-France qui intervient dans le financement de l'immatériel

des entreprises via des aides financières à l'innovation, la création du « Prêt Croissance TPE » en commun avec Bpifrance...

Sur le plan européen il existe également des solutions pour faciliter le financement des PME. **La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le Fonds Européen d'investissement (FEI)**, proposent des **financements** via les banques, en particulier pour des entreprises nouvelles et innovantes, mais aussi des **garanties** permettant aux banques de couvrir les prêts accordés aux PME.

D'AUTRES RÉSEAUX POUR AIDER LES ENTREPRENEURS

SIAGI, France Active ou Initiative France⁽¹⁾ facilitent également l'accès au crédit des entreprises en leur proposant des solutions de garantie.

(1) Voir glossaire, page 12

NOS ENJEUX

Un des défis majeurs des entreprises est d'engager et d'accélérer leur transformation numérique qui inclut par nature des investissements immatériels conséquents.

Mettre en place un nouveau dispositif de suramortissement

Pour encourager ce mouvement, la profession bancaire souhaite qu'**un dispositif incitatif de suramortissement des investissements de transformation numérique soit mis en place rapidement** (à l'instar de celui en faveur de l'investissement productif qui a pris fin en avril 2017).



Faciliter l'accès et simplifier les procédures liées aux financements et garanties BEI-FEI

Le financement de l'immatériel peut revêtir de nombreuses formes dont le crédit. Pour faciliter les crédits, trouver les bonnes garanties est essentiel.

L'Europe peut apporter une partie des solutions grâce à la BEI et au FEI qui proposent des cofinancements et des garanties intéressantes. Les banques y ont encore trop peu recours du fait de la complexité des procédures. C'est pourquoi, la profession bancaire appelle de ses vœux la BEI et le FEI à alléger significativement la procédure de souscription à ces programmes européens ainsi que le reporting, afin de **les rendre plus facilement et rapidement accessibles par les banques au bénéfice direct de leurs clients entreprises.**

Mieux valoriser les actifs immatériels des entreprises

La DGE (Direction Générale des Entreprises) a amorcé une réflexion visant à élaborer des référentiels extra-comptables composés d'une grille de 26 grands indicateurs stratégiques répartis sur 10 classes d'actifs (capital humain, capital client, capital organisationnel...) qui doit permettre d'identifier et de valoriser les actifs immatériels clés de l'entreprise.

La FBF soutient la démarche de la DGE et est associée aux travaux collectifs liés à la grille d'indicateurs. Elle est membre du comité de suivi de la phase d'expérimentation de 6 mois qui a débuté en septembre 2017.

Si cette expérimentation aboutit positivement, ce pourrait être, pour ses partenaires et financeurs, une aide utile à la compréhension de la stratégie et du potentiel de croissance de l'entreprise.

Cette approche permettrait en outre une valorisation de l'ensemble du patrimoine économique de l'entreprise, au sens large.

Afin de maintenir et développer un univers de financement performant et compétitif, il convient de prendre en compte au niveau français et européen les contraintes réglementaires qui pèsent sur les banques.

Mettre en œuvre un traitement prudentiel moins pénalisant pour les logiciels dans les banques⁽¹⁾

Il convient d'accélérer les décisions européennes en faveur d'un règlement prudentiel du software au sein de l'UE, comparable à celui qui existe par exemple aux Etats-Unis, qui serait moins pénalisant en termes de ratios de liquidité et de fonds propres. Cette idée doit permettre de **favoriser l'innovation et la compétitivité des banques** qui sont parmi les premiers donneurs d'ordre en matière technologique, avec l'effet d'entraînement qui en découle.

(1) En conformité avec les obligations réglementaires qui s'imposent aux banques (rédaction obligatoire d'un prospectus, respect du cadre de la directive MIF 2 notamment en matière de commercialisation).

Glossaire

CASH FLOW Ensemble des flux de trésorerie générés par les activités d'une entreprise. C'est un indicateur qui permet d'apprécier la solvabilité et la pérennité d'une entreprise, en mesurant sa marge réelle, sa capacité à financer son développement et ses investissements à partir de son exploitation.

BPIFRANCE La Banque Publique d'Investissement agit en complément du marché, pour répondre aux différents besoins de financement des entreprises.

FRANCE ACTIVE accompagne d'une part les entrepreneurs sociaux qui créent ou consolident des emplois, d'autre part les personnes en difficulté qui souhaitent créer leur entreprise, en leur proposant un accompagnement et des financements solidaires qui leur permettent de viabiliser leur projet et d'accéder aux circuits bancaires et financiers.

HYPOTHÈQUE C'est une garantie plutôt adaptée à des crédits long terme destinés à financer des acquisitions immobilières et qui permet à l'établissement de crédit, en cas de non-paiement, de saisir le bien immobilier.

INITIATIVE FRANCE fédère des acteurs publics (collectivités locales en tête) et privés (entreprises et banques), les assemblées consulaires et des réseaux d'experts. Elle a pour mission d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie et en les accompagnant après la création ou la reprise jusqu'à la réussite économique de leur projet.

NANTISSEMENT C'est une garantie qui porte sur un bien non immobilier (par exemple un véhicule ou un fond de commerce).

SIAGI permet aux entreprises artisanales et entreprises de proximité d'accéder plus facilement aux crédits. Elle donne sa garantie aux banques pour les prêts que celles-ci accordent aux entreprises.

SOCAMA Société de caution mutuelle artisanale, au service des chefs d'entreprises, la Socama se porte garante des prêts professionnels pour la création, le développement et la reprise d'entreprise.

18, RUE LA FAYETTE
75440 PARIS CEDEX 09
TÉL : 01 48 00 52 52

FBF.FR



Achévé de rédiger en novembre 2017